



## INTERVENTION TECHNIQUE

DE L'ENTREPRISE : ARTEC

EN COURS SUR LE SITE ORANGE

N° MOBILE INTERVENANT : \_\_\_\_\_

(DANS LE CADRE DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ D'ORANGE FRANCE)

**POUR VOTRE SECURITE ET CELLE DE L'INTERVENANT,  
MERCİ DE RESPECTER LES CONSIGNES CI-DESSOUS :**

**COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades



Garder la distance sociale minimum préconisée par les autorités entre chaque personne (plus de 1 mètre)

### POUR LES PRESTATAIRES EXTERNES

**DANS LE CADRE DE VOTRE PCA\*, VOUS DEVEZ  
AVOIR AVEC VOUS :**

- ⇒ **LE PLAN DE PREVENTION ORANGE**
- ⇒ **L'ATTESTATION ORANGE POUR LES SOCIETES EXTERNES EN DEPLACEMENTS DEROGATOIRES DU PCA\***

\*PCA : Plan de Continuité d'Activité



## INTERVENTION TECHNIQUE

DE L'ENTREPRISE :

EN COURS SUR LE SITE ORANGE

N° MOBILE INTERVENANT :

(DANS LE CADRE DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE D'ORANGE FRANCE)

**POUR VOTRE SECURITE ET CELLE DE L'INTERVENANT,  
MERCİ DE RESPECTER LES CONSIGNES CI-DESSOUS :**

**COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades



Garder la distance sociale minimum préconisée par les autorités entre chaque personne (plus de 1 mètre)

### POUR LES PRESTATAIRES EXTERNES

**DANS LE CADRE DE VOTRE PCA\*, VOUS DEVEZ  
AVOIR AVEC VOUS :**

- ⇒ **LE PLAN DE PREVENTION ORANGE**
- ⇒ **L'ATTESTATION ORANGE POUR LES SOCIETES EXTERNES EN DEPLACEMENTS DEROGATOIRES DU PCA\***

\*PCA : Plan de Continuité d'Activité

## MODE OPERATOIRE

Ce mode opératoire s'applique aux prestataires (ou sous-traitants) d'Orange comme aux personnels d'Orange.

J'arrive sur un site technique d'Orange :

**Cas A** : cette affiche n'est pas visible et je ne vois personne sur le site



- Je scotche l'affiche (en ma possession) de manière visible sur la porte d'entrée du site ou de la salle où je vais intervenir en renseignant le nom de mon entreprise (prestataire X ou Orange) et mon numéro de téléphone mobile
- Une fois mon intervention terminée, je retire l'affiche

**Cas B** : il y a déjà une affiche scotchée sur la porte d'entrée du site ou de la salle où je vais intervenir

- J'appelle le n° de mobile de l'intervenant pour analyse de la coactivité, du niveau de priorité de nos interventions et des risques :

### Coactivité possible :

- ⇒ Je pose mon affiche et je réalise mon intervention en respectant la distance de sécurité minimum de plus d'un mètre avec toute autre personne quand les locaux le permettent. Si moins d'un mètre le port du masque est obligatoire.

### Coactivité impossible :

- 🗨️ Mon intervention est prioritaire par rapport à celle du prestataire ou du collègue : elle rentre dans la définition de criticité inscrite dans le PCA DI ou le PCA DTRS.
- ⇒ **Je lui demande de quitter le site ou la salle le temps de mon intervention**
- ⇒ Je scotche mon affiche à l'entrée du site ou de la salle, en renseignant le nom de mon entreprise (prestataire X ou Orange) et mon numéro de téléphone mobile. Je l'enlève une fois mon intervention terminée. Une fois sorti de la salle ou du site,
- ⇒ Je contacte le prestataire ou le collègue pour qu'il puisse reprendre son activité

- ❌ Nos interventions ont le même niveau de priorité et la distanciation d'au moins un mètre dans la même salle ne peut pas être respectée : **je reporte mon intervention et je prévient le donneur d'ordre Orange**

# Pour travailler dans ce central et se protéger du COVID-19, respectez ces consignes et règles d'hygiène !

## Consignes spécifiques centraux

### Petits centraux type classe 4

**1** seul intervenant  
par salle.

### Grands centraux répartiteurs habités et semi-habités

**1** seul intervenant  
par zone de travée,  
dans la zone du  
répartiteur général.

**1** seul intervenant pour  
toutes les autres  
salles/zones.

## Rappel des gestes barrière



Lavez-vous les mains  
avant et après votre  
passage en répartiteur



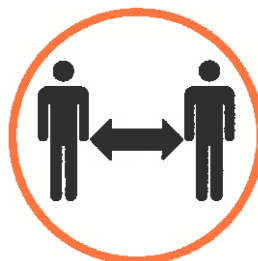
Toussez  
ou éternuez  
dans votre coude



Utilisez un mouchoir  
à usage unique  
et jetez-le



Ne pas se  
serrer la main  
ou faire la bise



Maintenez **1 mètre**  
au minimum de  
distance de sécurité  
les uns des autres.





**INSTRUCTIONS TEMPORAIRES DE SECURITE COVID 19**  
**Version 1 du 30 MARS 2020**

**Prise d'effet immédiat**

**Les Instructions Temporaires de Sécurité ont vocation à évoluer afin d'être toujours en conformité des instructions gouvernementales**

Dans ce contexte de crise inédite, Orange en tant qu'entreprise de services de télécommunications indispensables à l'organisation et à l'activité du pays, doit assurer la continuité d'activités essentielles, en assurant la sécurité de ses personnels et de ceux de ses fournisseurs et en veillant à limiter les risques de propagation du virus covid-19.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les Instructions Temporaires de Sécurité qui sont considérées comme constituant une annexe aux Plans de prévention existants, destinées à garantir l'information, la sécurité de nos salariés entièrement impliqués dans la continuité des services essentiels pour l'ensemble de la société.

## **1- OBJET ET DOMAINE d'APPLICATION**

Les présentes Instructions Temporaires de Sécurité définissent les modalités à mettre en œuvre par le personnel de l'entreprise sous-traitante ou de son prestataire pour intervenir en sécurité dans le cadre des contrats conclus avec Orange SA portant sur des prestations liées au domaine de l'intervention.

Ces Instructions Temporaires de Sécurité ont été élaborées dans le strict respect des instructions sanitaires gouvernementales afin de préserver la santé et sécurité des intervenants, des clients, et de la société dans son ensemble.

Les Instructions Temporaires de Sécurité ont vocation à évoluer afin d'être toujours en conformité des instructions gouvernementales

## 2- LES TYPES D'INTERVENTIONS CONCERNEES

3 types d'intervention sont identifiés :

- Interventions sans contact clients, ou personnes tierces (collectivité, promoteur,...)
- Interventions avec contact clients, ou personnes tierces (collectivité, promoteur,...)
- Interventions avec contact clients sur sites spécifiques (professionnels de santé, hôpitaux, EPHAD, cabinets médicaux, personnes maintenues à domicile avec un dispositif médical).

## 3- CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

### Consignes d'hygiène et gestes « barrière »

Il est rappelé que la consigne principale d'hygiène du service de santé est de se laver les mains avec du savon après chaque intervention. Il est également possible d'utiliser du gel hydro-alcoolique, dont les règles d'application sont à regarder sur la notice du produit.

Voici quelques gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans un sac dédié à conserver 24h00 avant mise en poubelle.
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Pour les interventions en binôme ou en petites équipes sans contact client, les intervenants doivent impérativement :

- se rendre sur site séparément (pas de co-voiturage)
- appliquer les gestes « barrière »,
- respecter une distance de sécurité de plus d'un mètre de avec toute autre personne (y/c son ou ses collègues),
- éviter de descendre à deux dans une chambre. Si la configuration le nécessite utiliser un masque anti-projection.
- utiliser un masque anti-projections (dit de type « chirurgical ») ou un masque de type FFP1 si la nature de l'activité à réaliser ne permet pas de respecter une distance de sécurité de plus d'un mètre de toute autre personne (y/c de son ou ses collègues). (Par exemple : ouverture et travail dans une chambre).

#### **4- CONDUITE A TENIR ET CONSIGNES DE SECURITE EN INTERVENTION SELON LES TYPES D'INTERVENTIONS**

**4- 1 Pour les interventions sans contact clients<sup>1</sup>**, les intervenants pratiquent les gestes

« barrière » (notamment hygiène des mains) et veillent à respecter une distance de sécurité de plus d'un mètre de avec toute autre personne.

A noter que, d'une manière générale, pour les interventions des techniciens, on s'efforce d'abord d'intervenir sur le réseau, en ligne - PB, PC - pour diminuer la nécessité de contacts avec les clients, puis le technicien appelle le client pour s'assurer du bon rétablissement. S'il s'avère nécessaire d'aller chez les clients, en cas de décision d'intervention voir mesures décrites au point 2 ci-dessous).

A noter également que, pour les interventions des chargés d'affaires, on privilégie la réalisation et le récolement des études depuis son poste de travail (en télétravail) en substituant chaque fois que possible les déplacements terrain par des alternatives sédentaires (ex : Plan d'Opération Client téléphonique avec le client complété par des photos transmises par mail).

**4-2 Pour les interventions avec contact clients**, les intervenants pratiquent les gestes « barrière » (notamment hygiène des mains), et doivent impérativement utiliser un masque anti-projections (dit de type « chirurgical») ou un masque de type FFP1 pour eux-mêmes et pour le client s'il n'en est pas lui-même doté. Un appel préalable du client permet d'évaluer les risques et d'informer le client des mesures d'intervention en sécurité et d'obtenir son accord. (Voir document Conduite A Tenir en Intervention ANNEXE).

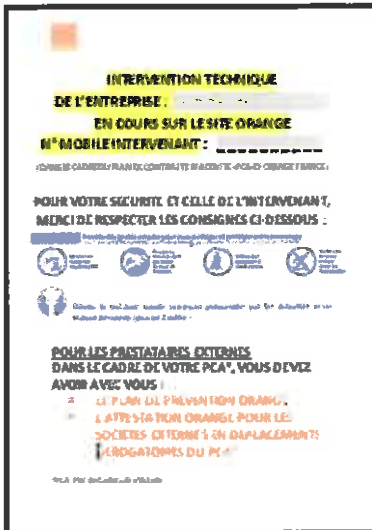
**4-3 Pour les interventions avec contact clients sur sites spécifiques** : un appel préalable systématique permet d'évaluer les risques et de déterminer les mesures de sécurité à mettre en œuvre avec le client ou avec le personnel de l'entité concernée. L'intervention est réalisée en monôme (ou en binôme si nécessaire). Le technicien est équipé d'EPI (masque de protection respiratoire individuel de type FFP2 et lunettes), ou d'EPI fournis par l'entité qui le reçoit sur place, point vu lors de l'appel préalable. Au sein d'orange, ce type d'intervention est réalisé par des intervenants volontaires, en première intention, après une visite médicale ou en téléconsultation préalable auprès du médecin du travail.

#### **5- INTERVENTIONS DANS LES SITES TECHNIQUES D'ORANGE (répartiteurs...)**

Les intervenants doivent impérativement respecter le mode opératoire suivant également annexé aux présentes Instructions temporaires de sécurité

-Outre les gestes « barrière »,

<sup>1</sup> Clients ou toute personne tierce (concierge, accueil, collectivité...)



**Cas A :** cette affiche n'est pas visible et je ne vois personne sur le site

- Je scotche l'affiche (en ma possession) de manière visible sur la porte d'entrée du site ou de la salle où je vais intervenir en renseignant le nom de mon entreprise (prestataire X ou Orange) et mon numéro de téléphone mobile
- Une fois mon Intervention terminée, je retire l'affiche

**Cas B :** il y a déjà une affiche scotchée sur la porte d'entrée du site ou de la salle où je vais intervenir

- J'appelle le n° de mobile de l'intervenant pour analyse de la coactivité, du niveau de priorité de nos interventions et des risques :

**Coactivité possible :**

- ⇒ Je pose mon affiche et je réalise mon intervention en respectant la distance de sécurité minimum de plus d'un mètre de un mètre avec toute autre personne quand les locaux le permettent. Si moins d'un mètre le port du masque est obligatoire.

**Coactivité impossible :**

Mon intervention est prioritaire par rapport à celle du prestataire ou du collègue : elle rentre dans la définition de criticité inscrite dans le PCA DI ou le PCA DTRS.

- ⇒ Je lui demande de quitter le site ou la salle le temps de mon intervention
- ⇒ Je scotche mon affiche à l'entrée du site ou de la salle, en renseignant le nom de mon entreprise (prestataire X ou Orange) et mon numéro de téléphone mobile. Je l'enlève une fois mon intervention terminée. Une fois sorti de la salle ou du site,
- ⇒ Je contacte le prestataire ou le collègue pour qu'il puisse reprendre son activité

- ✓ Nos interventions ont le même niveau de priorité et la distanciation d'au moins un mètre dans la même salle ne peut pas être respectée : je reporte mon intervention et je prévient le donneur d'ordre Orange ou mon manager pour les salariés d'Orange.



## 6- ACTIVITES BACK-OFFICES

Les activités de back-offices qui concourent à l'organisation des interventions terrain (Pilotage, Pilotage des Productions Entreprise, Etudes et Production Réseaux, Pilotage des relations avec les fournisseurs, logistique, documentation et outils) sont réalisées au sein d'Orange systématiquement en télétravail lorsque les salariés sont équipés (équipement informatique et accès au réseau) ou exceptionnellement sur site Orange quand l'activité est impossible à réaliser en télétravail. Dans ce dernier cas, les personnels concernés mettent en œuvre des mesures de sécurité complémentaires aux gestes « barrière » en veillant à garder une distance supérieure à 1 mètre entre les positions de travail.

Ces consignes sont à appliquer par tous les intervenants qui se déplacent sur le terrain (techniciens, chargés d'affaires ...), qu'ils soient salariés Orange ou salariés des fournisseurs intervenant pour le compte d'Orange, identifiés dans le cadre des Plans de Continuité d'Activité respectifs.

**L'entreprise sous-traitante signataire s'engage à porter à la connaissance ces instructions à ses salariés ainsi qu'à leurs entreprises sous-traitantes et s'assurent de leur respect**

Date et signature des Instructions temporaires de sécurité COVID 19 précédé de la mention « Lu et approuvé(e)  
(en double exemplaire)

### ORANGE

Signé par l'employeur ou son représentant pour application à son personnel (indiquer son nom et celui de l'entreprise

### Entreprise sous-traitante

Signé par l'employeur ou son représentant pour application à son personnel (indiquer son nom et celui de l'entreprise

### ANNEXES

- Document Conduite à Tenir Technicien intervention du 24 mars 2020
- Le mode opératoire affiche COVID 19 bâtiments Orange
- Affichage intervention site technique Orange